



## **CONTRAT DE PUBLICITE INTERNET**

Entre

La Fédération Suisse des professionnels de la mécanique (FSPM) représentée par M. David Cheseaux / Avenue de la Jonction / 1907 Saxon

Et le contractant

.....  
.....

### **PREAMBULE :**

Le client s'est rapproché de la Fédération Suisse des professionnels de la mécanique afin de promouvoir l'image de son entreprise sur internet par l'apposition d'une bannière (fixe ou animé avec votre lien) dans toutes les pages du site [www.fspm.ch](http://www.fspm.ch) pour un montant annuel de Fr. 1'000.-- puis de Fr. 250.-- les années suivantes. Dans le futur, il sera également possible de vous proposer d'autres sortes de publicités.

### **ARTICLE 1 : ENGAGEMENT ET DUREE**

Le présent contrat entre en vigueur à la mise en service de notre site pour une durée d'une année avec possibilité de renouvellement préférentiel au tarif susmentionné.

### **ARTICLE 2 : OBLIGATION FINANCIERE**

Le montant de Fr. 1'000.-- est payable en une fois dès réception du contrat signé par la Fédération Suisse des professionnels de la mécanique sur le Compte Raiffeisen N° 25804.03.

### **ARTICLE 3 : DESCRIPTIF DU PRODUIT ET EXIGENCES**

La bannière devra être fournie par vos soins aux dimensions uniques de 468 pixels de large et 60 de haut, format gif ou jpg. (Le logo ou l'image sera transmise par mail à l'adresse [info@fspm.ch](mailto:info@fspm.ch) ).

L'apparition de votre bannière se fera selon un tournus de 30 annonceurs maximum, à raison de 6 secondes d'affichage selon un ordre aléatoire. Cependant, lors d'un changement de page, une nouvelle publicité apparaîtra automatiquement ; de ce fait la durée d'affichage pourra être de moins de 6 secondes.

### **ARTICLE 4 : VALIDITE DU PRODUIT**

L'apparition de votre pub sur notre site se fera dès la mise en service de celui-ci.

### **ARTICLE 5 : FOR**

Pour tous les conflits qui pourraient naître de l'application ou de l'interprétation du présent contrat, les parties font élection de domicile et de for au lieu d'établissement du président, soit à Boudevilliers.

Ainsi fait à ..... en deux exemplaires,

le .....

Pour la Fédération

Le contractant

David Cheseaux

**Prière de nous retourner les deux exemplaires signés à M. David Cheseaux, Avenue de la Jonction, 1907 Saxon.**